

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 354

présenté par
M. Falcon

ARTICLE 17

À l'alinéa 3, substituer à la date :

« 31 décembre »,

la date :

« 30 juin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à protéger les données des Français bailleurs de meublés de tourisme, en réduisant de six mois l'accès des informations recueillies par les plateformes aux communes qui en font la demande.